

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Étaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Étaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe – ZAC de Beaulieu - Monteux - Affectation de résultat 2014

Madame Maryline EYDOUX Vice-présidente explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2015.

En 2014, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 3.925.593,97 euros, plus un excédent d'investissement reporté de 2.259.272,06 euros, soit au total un déficit de 1.666.321,91 euros.

En 2014, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 15.165,79 euros, plus un déficit de fonctionnement reporté de 82.686,81 euros, soit un déficit de fonctionnement total de 67.521,02 euros.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX Vice-présidente, entendue et après en avoir délibéré par 27 voix pour, 1 contre (M ARNAUD), 3 abstentions (M BONNIN, Mme BOUYAC, M IGOULEN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'année 2014 de la façon suivante :

001 Déficit d'investissement reporté : 1.666.321,91 €
002 Déficit de fonctionnement reporté 67.521,02 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 30/04/15
Affiché le :

